

RÉSOLUTION AG-5/17

ÉTATS FINANCIERS DU MÉCANISME DE DONNS DE LA BID

L'Assemblée des gouverneurs,

CONSIDÉRANT :

Que les vérificateurs extérieurs des comptes de la Banque, engagés conformément aux dispositions de la section 2(b)(x) de l'article VIII de l'Accord constitutif de la Banque, ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Banque ;

DÉCIDE :

D'approuver les états financiers du Mécanisme de dons de la BID pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2016, états qui comprennent le bilan général ainsi que l'état des variations du solde du compte.

(Adoptée le 2 avril 2017)